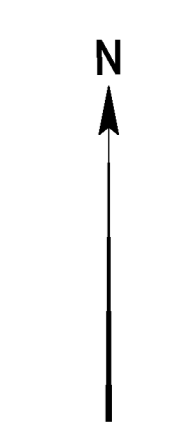


COMMUNE DE LINGREVILLE

COMMUNE DE MUNEVILLE

COMMUNE DE CERENCES



Echelle : 1/5000 ème
0 40 100m 200m

COMMUNE DE BRICQUEVILLE s/MER
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
P.O.S. initial approuvé le 28 novembre 1989
RÉVISION N° 1 approuvé le 30 avril 1996

**P.O.S. - RÉVISION N° 2
APPROBATION**

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal
en date du :

LE MAIRE

3b - REGLEMENT GRAPHIQUE - 1/5 000 ème

- LIMITE DE ZONAGE
 - LIASON PIÉTONNIÈRE ET CYCLABLE
 - EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER)
 - ESPACES BOISÉS CLASSÉS
 - PLANTATIONS À RÉALISER
- Recut prévisible du trait de côte à l'échéance de 100 ans
- Zone submersible lors d'une côte marégraphique centennale
- Secteur où la réalisation de constructions sur sous-sol est interdite
- NOTA : Les accès et voies à travers les espaces boisés classés ou plantation à réaliser sont autorisés. Les symboles sont figuratifs.